

Le cercle parisien d'études architecturales prend position

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Cercle parisien d'études architecturales prend position

33

Pour le Cercle d'études architecturales, le problème important est de déterminer, en les démystifiant, les conditions de toute nature de mise en place de la meilleure architecture et du meilleur urbanisme, puis de rechercher les moyens susceptibles d'aider à cette mise en place.

Dans ce but, il est procédé depuis un an à une analyse extrêmement détaillée des conditions: de programmation, d'exécution, et d'utilisation d'un certain nombre d'opérations déjà réalisées, en particulier dans le domaine du logement, de l'enseignement, du tourisme et du loisir. De cette étude, il ressort nettement des tendances exprimées de façon quasi mathématique, et qui ont, on s'en rendra compte, des conséquences sociales et politiques.

Les premiers résultats montrent que les «conditions de l'architecture» sont mieux remplies lorsqu'il y a concertation de tous les participants à l'acte de construire, depuis le programmeur jusqu'à l'utilisateur; lorsque le fournisseur d'architecture suit de près son consommateur; lorsque les structures permettent la liberté et l'imagination. Le cas le plus favorable est celui du tourisme où l'utilisateur a le choix, le cas le pire est celui de l'éducation nationale où le cadre de vie est imposé par l'application de règlements centralisés. On peut en conclure que le cas idéal est le cadre politique dans lequel chacun prend ses responsabilités.

Dans cette conjoncture, le Cercle d'études architecturales ne peut pas ne pas reconnaître que d'importants efforts ont été faits depuis quelque temps pour faire sauter un certain nombre de verrous bloquant la liberté de création: efforts de libération des entraves administratives, de suppression des contrôles, tant venant de l'Etat que des architectes eux-mêmes, amenuisement du rôle de l'Etat jusqu'alors tout puissant dans la mise en place de l'urbanisme, tentatives de changement d'état d'esprit du rôle de l'administration. Malgré des déclarations contraires fracassantes, un effort (peut-être dû à des mises en garde précédentes) a été fait, en particulier dans le cas des ZAC pour qu'une conception d'ensemble soit maintenue, tout en consentant au promoteur une liberté inconnue jusqu'ici.

Mais comment ne pas être sensible à l'incohérence de certaines situations pourtant essentielles?

Pourquoi tenter de détruire systématiquement l'esprit d'urbanisme alors qu'au contraire il n'a jamais paru à tous plus nécessaire et devrait être promu comme un élément essentiel de l'organisation humaine?

Le Cercle d'études architecturales croit profondément que l'organisation urbaine doit exister, et que ses «conditions de mise en place», comme celles de l'architecture, seront les meilleures si chacun, du programmeur à l'utilisateur, s'y trouve engagé.

Le secteur privé ne doit pas être opposé à l'Etat, ni l'Etat au secteur privé, chacun d'eux y a sa place, mais qu'il y reste.

C'est le rôle de la collectivité de se limiter à mettre en place les artères amenant le sang aux urbanisations nouvelles, de déterminer les équipements publics, les espaces verts indispensables, et de veiller à leur réalisation pour promouvoir, à partir de là, l'action privée libérée de contrôle et concurrentielle.

Mais ce n'est pas son rôle, sous prétexte de rentabilité immédiate et de réalisations spectaculaires, de préconiser des actions contraires à l'intérêt public futur, telles que:

- La constructibilité de tous les terrains quels qu'ils soient, empêchant ainsi l'organisation urbaine.
- L'urbanisation sur les axes existants, déjà complètement engorgés, au lieu de dégorger les villes par une chirurgie déterminée.
- L'urbanisation autour des autoroutes interurbaines, empêchant ainsi leur fonction même, puisqu'elles seront bloquées au départ.
- L'assaut contre les espaces verts, alors qu'ils devraient, c'est l'intérêt public futur, être acquis par la collectivité et ouverts au public, même au détriment d'autres dépenses d'une rentabilité plus immédiate.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'industrialisation du bâtiment, et les mêmes causes produisant les mêmes effets, il se prépare pour le logement les mêmes résultats consternants que pour les constructions scolaires. Là encore, et s'appuyant sur la nécessité pour la réussite architecturale et humaine, de la concertation à tous les niveaux, le CEA doit attaquer «la concentration de la commande» annoncée pour bientôt, pour des raisons d'abaissement de prix.

Est-il vraiment scandaleux que les logements sociaux valent 500 à 550 fr. le mètre carré de construction, alors que les prix de vente atteignent des prix rarement stigmatisés à l'heure actuelle? Personne ne trouverait normal que l'Etat commande 50 000 Renault et 50 000 Citroën, pour les recéder ensuite à l'utilisateur. Mais c'est pourtant ce qui se passe dans le domaine du logement.

L'industrialisation, au contraire, doit être ouverte et se

Un Suisse venu d'Ulm enseigne aux Français la manière de vivre en société

par Catherine Valogne

34

Le 2 décembre s'est ouvert, sans tambour ni trompette, à Paris, rue Erasme, un Institut de l'environnement, dont Claude Schnaidt, un Suisse de 38 ans, précédemment vice-recteur à l'Ecole d'Ulm, a été chargé de coordonner les activités diverses. Le collège des enseignants chercheurs de cet institut groupe un urbaniste: Jacques Allegret; un designer: Claude Braunstein; un spécialiste en communication visuelle: Manfred Eisenbeis; un psychologue: Christian Gaillard – qui est Suisse; un géographe: Antoine Haumont; un ingénieur des Mines: Robert Spizzichino; un créateur de centre d'art et recherches: René Salanon.

Qu'est-ce que l'environnement ?

Je suis allée le demander à Claude Schnaidt et ses collègues. Ce mot, que l'on sert à toutes les sauces, me semblait ambigu.

Claude Schnaidt est passablement rieur dans son bureau où tout est blanc: murs, table, armoire et même gadgets et où il ne maîtrise pas complètement les boutons: «Nous ne connaissons pas encore bien nos joujoux!»

L'environnement de l'homme comprend un ensemble d'éléments: des êtres vivants, des objets, des phénomènes naturels et sociaux. En paraphrasant Auguste Perret, on pourrait être tenté d'affirmer que mobile ou immobile, tout ce qui occupe l'espace appartient au domaine de l'environnement. A quoi il faut encore ajouter les relations, les comportements, les conflits résultant de la composition de l'ensemble.

Il y a environnement et environnement

– *Votre institut serait donc, si l'on s'en tient à cette déclaration, encyclopédique; une superuniversité?*

– Halte! Nous parlerons tout à l'heure de l'Université. Je peux ajouter des précisions à propos de l'environnement. L'Université de Rennes, par exemple, est en train de créer une «Unité des sciences du comportement et de l'environnement». Les thèmes de recherche et le programme

développer de manière concurrentielle, l'utilisateur étant libre de choisir ce qui lui plaît.

Le «parachutage» de milliers de logements sans âme sera évité, les conditions de vie y trouveront leur compte, et la concurrence amènera l'abaissement des coûts.

«Journée du bâtiment»

porteront sur l'étude du comportement de l'animal et de l'homme dans leur environnement physico-chimique. Certains établissements américains ou européens glissent dans le domaine de l'environnement, ce qui relevait jusqu'à présent des arts plastiques. Les Américains distinguent «environment control» (contrôle de l'environnement) et «environment design» (aménagement de l'environnement). Le contrôle de l'environnement s'occupe des transformations conscientes du milieu naturel de l'homme dans ses aspects climatiques, géophysiques, écologiques. L'aménagement de l'environnement se rapporte exclusivement au cadre que l'homme se crée.

– *Et vous, quel sera l'environnement sur lequel vous allez travailler?*

– Je crois qu'il s'agit d'abord de déterminer les besoins sociaux les plus urgents concernant le développement régional, l'urbanisme et le logement, le lieu et la place du travail, les services publics, les équipements collectifs, l'information et la communication.

D'où viennent-ils ?

– *J'ai vu que vos cours s'échelonnaient sur deux ans. D'où viennent vos étudiants?*

– Pour un quart, ils sont architectes urbanistes, pour un petit quart designers, décorateurs, architectes d'intérieurs, pour un autre petit quart graphistes et spécialistes audiovisuels, enfin il y a, parmi nos quatre-vingts élèves, des sociologues, psychologues, linguistes, géographes, biochimistes.

– *Vos étudiants sont donc déjà relativement âgés, les études d'architecture étant particulièrement longues!*

– Elles se raccourcissent. On peut actuellement être architecte à 25 ans. Mais, revenons au problème de l'université, il est aberrant qu'un architecte ne soit pas assimilé à un universitaire. Cela tient à ce que les études d'architecture se sont développées en dehors du monde universitaire, ce qui explique le retard pris par l'architecture.

– *L'université elle-même est en retard...*

– Relativement en retard seulement. Notre problème actuel, à l'Institut, tient au fait que les architectes disent: «On va régler tous les problèmes à partir du moment où on sera intégré à l'université, alors que c'est à eux de faire